



**METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE**

---

**Direction des Transports Guidés**

---

**MARCHE PUBLIC DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE RELATIF A  
L'OPERATION DE REPARATION DE L'OUVRAGE D'ART SAINT PIERRE A  
MARSEILLE**

**AVENANT N° 3 AU MARCHE N° Z17-129**

## **Avenant n°3 au marché °Z17-129 relatif à l'opération de réparation de l'ouvrage d'art Saint Pierre à Marseille**

**Entre**

### **La METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE (MAMP),**

Etablissement public de coopération Intercommunal dont le siège est situé à l'adresse suivante : Le Pharo - 58, boulevard Charles Livon 13007 Marseille

Représentée par la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, agissant par délégation au vu de la délibération HN 002-8074/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétence du Conseil de la Métropole à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence

### **LE MANDANT, D'UNE PART,**

**Et**

### **La Régie des Transports Métropolitains (RTM)**

Etablissement public à caractère industriel et commercial, dont le siège social est situé Immeuble l'Astrolabe - 79 Boulevard de Dunkerque - CS 60478  
13235 MARSEILLE CEDEX 02

Représentée par monsieur Hervé BECCARIA, en sa qualité de Directeur Général, dûment habilité par délibération du Conseil d'administration en date du .....

### **LE MANDATAIRE, D'AUTRE PART,**

Il a tout d'abord été exposé ce qui suit :

Par un contrat d'Obligation de Service Public pour l'exploitation de services de transport public urbain en date du 22 décembre 2010, la Métropole Aix-Marseille-Provence a confié à la Régie des Transports Métropolitains la gestion et l'exploitation de l'ensemble des lignes de transport public de voyageurs relevant de sa compétence, quel que soit le mode de transport.

Au terme de l'article 2.19 de ce contrat, la Régie réalise, à la demande de l'Autorité Organisatrice, toute mission qui lui est confiée sous forme de mandat par et pour le compte de l'Autorité Organisatrice sur des biens de catégorie A. Les conditions de réalisation de ces opérations feront l'objet d'une convention spécifique venant préciser notamment la nature de l'opération, son mode de financement et les modalités de contrôle exercé par MAMP.

Par le marché Z17-129 notifié le 4 janvier 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence, en sa qualité de maître d'Ouvrage, a confié à la Régie des Transports Métropolitains la mission d'études et de réalisation des travaux de réparation des voies tramway, d'affaissement de l'infrastructure qui supporte cette voie ainsi que de la voirie routière (structure de chaussée, bordures de trottoir notamment) et ouvrages connexes à proximité de l'ouvrage d'art Saint Pierre à Marseille, qui a été réalisé dans le cadre de la première phase du réseau de tramway pour un montant prévisionnel provisoire de l'opération estimé à 5 400 000 € HT (valeur 06/2014).

/

Tous les ouvrages sont situés sur la commune de Marseille Rue Hrant Dink (12ème arrondissement).

L'avenant n°1 au marché n° Z17-129 notifié le 3 décembre 2019 a modifié les modalités de calcul des acomptes, basées initialement sur le montant définitif de l'opération (MD), calculées sur la base du montant prévisionnel de celle-ci (MP), ce afin de rémunérer le mandataire des prestations déjà effectuées.

L'avenant 2 au marché n°Z17-129 notifié le 18/08/2021 a fixé le montant définitif (MD) de l'opération, tel que prévu à l'article 9.1 du marché public de mandat de maîtrise d'ouvrage n° Z17-129 de 2017 à hauteur de 7 015 041,87 € HT soit 8 418 050,24 € TTC.

A l'issue de la passation de l'avenant 1 au marché de conception réalisation n°2020-00118 et de l'avenant n°2 au marché d'AMO n°2018-00093, il convient dès à présent d'arrêter, par le présent avenant, le montant définitif (MD) du marché tel que prévu à l'article 9.4 du marché public de mandat de maîtrise d'ouvrage n° Z17-129 de 2017, pour prendre en compte ces modifications.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

## ARTICLE 1 OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant n°3 a pour objet de déterminer le nouveau montant total définitif (MTD) de l'opération à l'issue des travaux, pour prendre en compte les avenants passés.

Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réparation des voies de tramway et ouvrages connexes à proximité de l'ouvrage d'art Saint-Pierre (n°2018.00093) a été notifié à SYSTRA pour un montant de 274 150,00 € HT soit 328 980,00 € TTC le 2 novembre 2018 (valeur de juin 2018). Un avenant n°1 notifié le 12/07/2022 a acté le transfert de la société Systra SA au profit de la société Systra France  
Un avenant n°2 notifié le 19 janvier 2023 a augmenté le montant du marché de 17 667 € H.T.

Le marché de conception-réalisation n°2020-00118 relatif aux travaux de réparation des abords de l'ouvrage d'art Saint Pierre a été notifié le 14 janvier 2021 au Groupement GTM SUD (mandataire), VINCI Construction Terrassement, ESAF, SANTERNE, SETEC ITS et SETEC International pour un montant de 6 454 167,37 € H.T. (valeur juin 2020) soit 7 745 000,84 en TTC. Un avenant n°1 notifié le 16/08/2022 a augmenté le montant du marché de 254 143,48 € H.T.

En outre, le détail des bons de commandes émis pour les prestations liées à cette opération est joint en annexe. En date du 29/06/21, un nouveau bon de commande a été émis pour diagnostiquer l'amiante dans les enrobés à hauteur de 1 998,00.

## ARTICLE 2 FIXATION DU MONTANT TOTAL DEFINITIF MTD

Le montant total définitif révisé de l'opération s'établit comme suit :

<b>Montant prévisionnel provisoire de l'opération (valeur 06/2014)</b>	5 400 000
<b>Montant avenant n°1</b>	SO
<b>Montant avenant n° 2 (en € HT) (MD)</b>	7 015 041,87
<b>Montant avenant n°3 (en € HT)</b>	<b>797 009,67</b>
<b>Montant total définitif MTD en € HT*</b>	<b>7 812 051,54</b>

\*Pour le marché n°2020-00118, révision opérée conformément aux disposition de l'article 5 du CCAP : :  
montant de la révision des prix : + 507 049, 98 € HT

\*Pour le marché n°2018-00093, révision opérée conformément aux dispositions de l'artcile 6.3 du CCAP :  
montant de la révision des prix : + 16 161,21 € HT.

### ARTICLE 3 CLAUSE DE RENONCIATION A RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

### ARTICLE 4 MODIFICATION DES CLAUSES DU MARCHE INITIAL

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions convenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

### ARTICLE 5 PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

A ....., le .....	A ....., le .....
La RTM Le directeur Cachet et signature précédés de la mention « <i>Lu et approuvé</i> » (nom, prénom et fonction)	L'entité adjudicatrice Pour la Présidente et par délégation, Le Vice-Président

## **ANNEXE : Détail du montant définitif révisé des prestations**

date	numéro de bon de commande	titulaire	prestations	montant €HT
02/11/2018	2018.00093	systra	AMO	274 150,00 €
17/01/2019	CMDE039862	BILICKI géomètre	auscultation VF	4 993,00 €
17/01/2019	CMDE039804	BILICKI géomètre	levé voirie	2 983,00 €
18/02/2019	CMDE040324	geotec	sondages topo voirie	36 371,92 €
29/03/2019	CMDE040954	geotec	sondages topo tramway	162 860,00 €
25/07/2019	CMDE042862	geotec	sondages topo tramway	24 350,00 €
27/03/2020	CMDE046258	geotec	sondages topo tramway	23 200,00 €
14/01/2021	2020.00115	GTM	Conception réalisation	6 454 167,37 €
20/01/2021	CMDE049698	DEKRA	CSPS	2 929,50 €
20/01/2021	CMDE049697	VERITAS	OCTA	12 572,08 €
20/01/2021	CMDE049348	CERTIFER	OQA	13 360,00 €
04/02/2021	CMDE050105	CERTIFER	OQA	3 105,00 €
29/06/2021	CMDE052407	SOCOTEC	diagnostic amiante enrobé	1 998,00 €
14/01/2021	avenant 1	GTM	Conception réalisation	254 143,48 €
19/01/2023	avenant 2	Systra	AMO	17 667,00 €
		GTM	Révision de prix	507 049,98
		Systra	Révision de prix	16 161,21
			Total H.T.	7 812 051,54€